

MINISTÈRE DE L'URBANISME
ET DU LOGEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'URBANISME ET DES PAYSAGESSOUS-DIRECTION DES SITES
ET DES ESPACES PROTÉGÉS

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Urbanisme
et du Logement

VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 ;

VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5.1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;

VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieure des sites ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble formé sur la commune de Marvejols (Lozère) par le centre ancien constitue un site de caractère pittoresque dont la préservation revêt un caractère d'intérêt général au sens de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930 ;

VU l'avis émis le 11 février 1982 par le conseil municipal de Marvejols ;

VU la délibération du 22 septembre 1982 de la commission départementale des sites, perspectives et paysages du département de la Lozère ;

A R R Ê T É :

ARTICLE 1er - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de la Lozère l'ensemble formé sur la commune de MARVEJOLS par le centre ancien et délimité comme suit, dans le sens des aiguilles d'une montre conformément au plan annexé au présent arrêté :

...

à partir du Nord:

- Place du Soubeyran
- Bd Saint-Dominique
- Bd de Chambrun
- Avenue du Maréchal FOCH
- Bd Aurelle de Paladines
- Bd Révérend Père de Jabrun jusqu'à la place du Soubeyran.

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera notifié au Préfet Commissaire de la République du département de la Lozère et au Maire de la commune de Marvejols qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris le 24 AOUT 1984

Pour le Ministre et par délégation
Pour le Directeur de l'Urbanisme
et des Paysages
Le Chef du Service
de l'Esplanade et des Sites

Nancy BOUCHÉ